

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 25 juin 2024, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 19 juin 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELBECQUE Benoît, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMETZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOULART Annie, BRAEM Christel, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphine, DELEPINE Michèle, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry (jusqu'à la question 23), DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, FLAHAUT Karine, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FRAPPE Thierry, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique, WILLEMANT Isabelle*

### **PROCURATIONS :**

*BOSSART Steve donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SOUILLIART Virginie donne procuration à DUBY Sophie, DUPONT Jean-Michel donne procuration à LAVERSIN Corinne, BARRÉ Bertrand donne procuration à BERTOUX Maryse, BOMMART Émilie donne procuration à BERROYER Lysiane, DELETRE Bernard donne procuration à MACKE Jean-Marie, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERUELLE Karine donne procuration à PÉDRINI Léo, DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, FACON Dorothee donne procuration à DEROUBAIX Hervé, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEFEBVRE Nadine, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HEUGUE Éric donne procuration à THELLIER David, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MARGEZ Maryse donne procuration à MERLIN Régine, NOREL Francis donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, OPIGEZ Dorothee donne procuration à PHILIPPE Danièle, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice, PREVOST Denis donne procuration à SGARD Alain, SWITALSKI Jacques donne procuration à ANTKOWIAK Corinne, TASSEZ Thierry donne procuration à BRAEM Christel*

### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELHAYE Nicole, DOMART Sylvie, ELAZOUZI Hakim, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, FURGEROT Jean-Marc, HERBAUT Emmanuel, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCEL-LAK Serge, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, RUS Ludivine, SAINT-ANDRÉ Stéphane, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, WALLET Frédéric*

*Madame PRUD'HOMME Sandrine est élue Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**25 juin 2024**

**DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AGGLOMERATION BETHUNE  
BRUAY ET L'ASSOCIATION PÔLE TEAM<sup>2</sup>**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire approuvé par délibération n°2022CC/136 du Conseil communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature  
Enjeux : Tendre vers une écologie « industrielle » et une économie décarbonée –  
Accompagner les transformations et le développement de nos filières économiques.

Par délibération n°2024/BC048 du 25 juin 2024, le Bureau Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, à l'Association TEAM<sup>2</sup>.

Labellisé en 2010, TEAM<sup>2</sup> est le pôle national d'innovation pour l'économie circulaire et le recyclage qui stimule, accompagne et promeut les secteurs dédiés à la production et à l'utilisation de nouvelles ressources, grâce à son expertise et à son réseau de près de 200 partenaires industriels, scientifiques et institutionnels. Ancré au sein du bassin minier, TEAM<sup>2</sup> promeut les principes d'économie circulaire comme étant un levier de développement économique et d'insertion sociale pour la région Hauts-de-France. L'action de TEAM<sup>2</sup> s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- Métaux stratégiques et terres rares
- Minéraux pour le marché de la construction
- Déchets organiques, y compris les composites, les plastiques mélangés et les textiles
- Les fabricants français d'équipements de recyclage et les sociétés d'ingénierie
- Création de boucles d'économie circulaire

Au regard des champs d'intervention de TEAM<sup>2</sup> en lien avec les priorités et objectifs définis dans le projet de territoire, il apparaît judicieux aujourd'hui de signer une convention de partenariat d'une durée de 3 ans et articulée autour de 3 actions complémentaires :

- Accentuer l'accompagnement de TEAM<sup>2</sup> sur les projets développés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay et positionner plus directement TEAM<sup>2</sup> comme opérateur d'appui au développement de certains projets aux côtés de l'agglomération

- Animer un « club territorial » de l'industrie circulaire spécifique à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, qui prendrait en particulier corps à partir du collectif composé des 5 industriels mobilisés sur le site Bridgestone et de ceux avec qui le Pôle Team<sup>2</sup> travaille déjà sur le territoire

- Préfigurer un pôle d'innovation impliquant la création d'une filiale de TEAM<sup>2</sup> qui accompagnerait depuis Béthune-Bruay à la création et au développement de nouveaux acteurs industriels dans le domaine de l'économie circulaire.

Il est précisé que cette convention est mise en œuvre sans engagement financier de part et d'autre.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 10 juin 2024, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention de partenariat pluriannuelle avec l'association TEAM<sup>2</sup> pour une durée de 3 ans à compter de sa notification telle que ci-annexée. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**AUTORISE** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention de partenariat pluriannuelle avec l'association TEAM<sup>2</sup> pour une durée de 3 ans à compter de sa notification telle que ci-annexée.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **11 JUIL. 2024**

Et de la publication le : **12 JUIL. 2024**  
Par délégation du Président,  
Vice-président délégué,



**BOSSART Steve**



**BOSSART Steve**

## CONVENTION DE PARTENARIAT STRATEGIQUE ENTRE TEAM2 ET L'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY

### Entre les soussignés :

La « **Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**,  
Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège est situé à l'Hôtel communautaire  
– 100 avenue de Londres CS 40548 - 62411 Béthune Cedex, représentée par Monsieur Olivier  
Gacquerre, son Président.

Ci-après dénommée « Communauté d'Agglomération »

Et

L'**association « TEAM2 »**,  
Association de loi 1901, immatriculée sous le N° SIRET 528 827 264 000 29, dont le siège social est  
situé au 84 Bis rue Paul BERT à Lens (62300), représentée par Monsieur Frédéric HEYMANS, son  
Président.

Ci-après dénommée « TEAM2 »

Ci-après individuellement désignée par la « PARTIE » et collectivement par les « PARTIES ».

### PREAMBULE

Le territoire de la Communauté d'Agglomération est labellisé « Territoire d'industrie » depuis 2018. L'industrie sur le territoire représente environ 12 000 emplois directs répartis dans près de 165 établissements industriels. Le territoire compte des sites majeurs liés à de grands groupes internationaux et des sites plus modestes, qui ont été pour la plupart créés sur le territoire et s'y sont développés. Considérant la diversité des filières et l'orientation de rendre le territoire de la Communauté d'Agglomération « 100% durable », dont 2 des priorités sont s'adapter aux conséquences du changement climatique & protéger la nature et accélérer les dynamiques de transition économique, il convient de mettre en place par la présente convention, un partenariat dans une logique d'engagement réciproques et de suivi de ceux-ci.

#### 1. PRESENTATION DES PARTIES

##### 1.1 La Communauté d'Agglomération

###### 1.1.1 Présentation générale

La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay réunit 100 communes, près de 280 000 habitants, sur un territoire de quelques 647 km<sup>2</sup>. Sa particularité principale est de s'articuler autour de deux villes-

centre, Béthune et Bruay-La-Buissière, dans un ensemble au caractère rural très marqué (62 communes de moins de 2 000 habitants), en bordure de l'ancien bassin minier des Hauts-de-France.

Dans le cadre des mutations profondes et des transitions économiques, sociales et environnementales auxquelles le territoire de la Communauté d'Agglomération va devoir faire face, les élus de la collectivité ont concerté les acteurs locaux et ont voté un Projet de Territoire "100% durable". Ce projet s'articule autour de 4 priorités majeures :

- Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants
- S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature
- Garantir le "Bien vivre ensemble" et la proximité sur l'ensemble du territoire
- Accélérer les dynamiques de transition économique

Des enjeux forts et impactant pour le territoire y sont détaillés tels que notamment :

- Tendre vers une écologie "industrielle" et une économie décarbonée - accompagner les transformations et le développement de nos filières économiques
- Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises

### **1.1.2 Les dynamiques majeures sur le territoire**

Afin de parvenir à la réalisation de ces enjeux, la Communauté d'Agglomération, labellisée Territoire d'industrie, s'est dotée d'outils tel que :

- Une feuille de route industrielle validée en avril 2021 et réaffirmée dans le cadre du Projet de Territoire voté en décembre 2022
- L'accompagnement des entreprises industrielles dans leurs projets de développement (recherche de financement, recrutements, mise en réseau, ...)
- Une feuille de route emploi visant le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi et agissant sur les sujets de l'attractivité des métiers, de la formation et de l'aide aux recrutements
- Des solutions immobilières et foncières afin d'attirer de nouveaux projets
- Un écosystème d'innovation en développement, qu'elle accompagne grâce à des outils comme un fonds d'amorçage, des incubateurs ou encore un partenariat avancé avec le Québec.
- Le déploiement d'un programme d'écologie industrielle territoriale volontariste.

## **1.2 TEAM2**

### **1.2.1 Présentation générale**

Labellisé en 2010, TEAM2 est le pôle national d'innovation pour l'économie circulaire et le recyclage qui stimule, accompagne et promeut les secteurs dédiés à la production et à l'utilisation de nouvelles ressources, grâce à son expertise et à son réseau de près de 200 partenaires industriels, scientifiques et institutionnels.

L'action de TEAM2 s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- Métaux stratégiques et terres rares
- Minéraux pour le marché de la construction
- Déchets organiques, y compris les composites, les plastiques mélangés et les textiles
- Les fabricants français d'équipements de recyclage et les sociétés d'ingénierie
- Création de boucles d'économie circulaire

Ancré au sein du bassin minier, TEAM2 promeut les principes d'économie circulaire comme étant un levier de développement économique et d'insertion sociale pour la région Hauts-de-France. Le déclin de l'industrie minière et la désindustrialisation qui en résulte n'ont pas épargné les Hauts-de-France.

C'est dans cette région que l'on retrouve les chiffres du chômage les plus élevés. L'économie circulaire est reconnue comme étant vecteur de création d'emplois non délocalisables.

La feuille de route de TEAM2 s'inscrit parfaitement dans :

- La stratégie de la troisième révolution industrielle (REV3) portée par le Conseil Régional. L'économie circulaire est un axe de développement pour la compétitivité des entreprises et un moyen de limiter les émissions de carbone.
- La feuille de route économie circulaire portée également par la région Hauts-de-France, qui se veut un territoire d'avant-garde pour la transition d'une économie circulaire.

Par ailleurs, il est à souligner que l'économie circulaire est un vrai pilier incontournable du plan de relance de 100 milliards présenté en septembre 2020. Le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire implique de profonds changements et mutations. Pour atteindre cet objectif, de nouvelles innovations tant sur le plan de l'organisation, des procédés, des matériaux, des modèles économiques devront être développés. Le rôle de TEAM2, dans la prochaine phase est donc primordial et crucial pour accompagner les projets d'innovation pour assurer la transition écologique et économique et développer le tissu industriel sur le territoire.

### **1.2.2 L'offre de services**

L'offre de services de TEAM2 se décline en quatre axes :

- Détecter et accompagner les projets d'innovation du dépôt de l'idée à la demande de financement,
- Veille stratégique portant sur les axes de la feuille de route de TEAM2. Une revue de presse est envoyée chaque semaine. Des bulletins de veille et états de l'art sont également réalisés,
- Mise en réseau : organisation de conférences, d'ateliers, animation de clubs dédiés à un thème, visites d'entreprises et de laboratoires,
- Dissémination et mise en valeur des savoirs de nos adhérents et des résultats obtenus sur les projets dans la limite de la confidentialité.

TEAM2 est le centre de gravité d'un écosystème faisant intervenir une grande variété d'acteurs complémentaires.

Depuis de nombreuses années, le pôle de compétitivité TEAM2 accompagne les entreprises dans leurs projets d'innovation et d'investissement dans le domaine de l'économie circulaire. Cet accompagnement se traduit par :

- Une prise de connaissance de l'entreprise,
- Un diagnostic du besoin d'innovation exprimé,
- D'une analyse de l'adéquation entre ce besoin, les attentes du marché, la capacité financière de l'entreprise, les impacts attendus,
- L'identification de financements publics pour disposer d'un effet levier,
- L'accompagnement dans la construction de leur dossier de financement.

Pour les entreprises, rejoindre TEAM2 leur permet de s'intégrer dans un écosystème favorable à l'innovation grâce à une équipe d'experts qui les accompagne dans le montage de leurs projets de R&D. Pour ses membres, le pôle représente également une plateforme d'information et d'échanges grâce à sa veille constante des opportunités, des réalisations et des tendances pour le déploiement des principes d'économie circulaire et à ses liens avec un vaste réseau de professionnels, notamment au sein de groupes de travail et d'événements collaboratifs... Avec l'appui d'un comité scientifique et stratégique, TEAM2 labellise les projets, attestant de leur intérêt.

## **2. OBJECTIFS DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

Cette convention de partenariat a pour objectif général de définir les perspectives de collaboration entre les PARTIES. Ces perspectives se déclinent au travers d'un plan d'actions organisé autour de 3 actions.

**ACTION N°1 : Accentuer l'accompagnement de TEAM<sup>2</sup> sur les projets développés sur le territoire de la CABBALR et positionner plus directement TEAM<sup>2</sup> comme opérateur d'appui au développement de certains projets aux côtés de l'agglomération**

**ACTION N°2 : Animer un « club territorial » de l'industrie circulaire spécifique à la CABBALR, qui prendrait en particulier corps à partir du collectif composé des 5 industriels mobilisés sur le site Bridgestone et de ceux avec qui le Pôle Team<sup>2</sup> travaille déjà sur le territoire**

**ACTION N°3 : Préfigurer un pôle d'innovation impliquant la création d'une filiale de TEAM<sup>2</sup> qui accompagnerait depuis Béthune-Bruay à la création et au développement de nouveaux acteurs industriels dans le domaine de l'économie circulaire**

Ces 3 actions sont détaillées en annexe à la présente convention

## **3. MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT**

### **3.1 Obligations réciproques**

Cette convention est mise en œuvre sans engagement financier de part et d'autre. Les éventuelles demandes de financement de TEAM<sup>2</sup> envers la Communauté d'agglomération, seront en particulier encadrées dans le cadre de conventions d'objectifs annuelles qui devront faire l'objet d'une demande spécifiquement formulée à cet égard.

Les PARTIES conviennent de prendre part au développement de chaque projet identifié suivant leurs contributions respectives. Elles s'engagent à prendre part aux différentes instances mises en œuvre au profit du développement des projets.

La caducité de l'accord n'ouvre aucun droit à l'indemnisation pour les PARTIES.

Chaque partie s'engage à :

- Mobiliser les moyens nécessaires au développement des différents partenariats mis en œuvre et des projets qui en découlent
- Porter à la connaissance de chaque partie l'état d'avancement des projets
- Rendre compte à échéance régulière dans l'instance de gouvernance établit, de la mise en œuvre de chaque projet
- Prévenir sans délai l'autre partie de toute difficulté susceptible de compromettre l'exécution normale des projets

Aucune stipulation de l'accord à lui seul ne pourra être interprétée, en tant que telle, comme constituant entre les PARTIES une entité juridique de quelque nature que ce soit, ni impliquant une quelconque solidarité entre les PARTIES.

Aucune PARTIE n'a le pouvoir d'engager les autres PARTIES, ni de créer des obligations à la charge des autres PARTIES.

Chaque PARTIE s'engage à déployer ses meilleurs efforts pour exécuter sa part du PROJET en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires à cette exécution.

### **3.2 Gouvernance**

Pour favoriser le bon déroulement du partenariat, il est créé un comité de suivi, composé du représentant légal de chacune des parties ou de son représentant ainsi que de personnalités qualifiées. Le comité de suivi se réunit au minimum 2 fois par an (au moins une fois par semestre). Il suit l'exécution de l'accord et notamment l'avancement des projets.

Il veille au respect des échéances prévues et en cas de besoin, décide des solutions en cas de problème d'exécution. Le comité de suivi est également l'organe de concertation entre les parties en cas de difficulté ou de litige.

### **3.3 Durée de la présente convention**

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa notification.

### **3.4 Modification de la convention**

Toute modification de la présente convention ne pourra être valable que par avenant signé par les deux PARTIES.

### **3.5 Communication**

Pour chacune des actions qui seront reprises dans la convention d'objectifs, les deux parties devront faire apparaître le partenariat suivant, sur tous les médias et supports de communication qui seront déclinés.

### **3.6 Contentieux**

En cas de litige entre les deux PARTIES, une recherche de solution à l'amiable sera d'abord mise en œuvre. A défaut, le Tribunal administratif de Lille est compétent pour connaître les litiges qui naîtraient de l'exécution du présent accord.

Fait à Béthune, le

Pour la Communauté d'Agglomération  
Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Le Vice-Président délégué

Steve BOSSART

Pour l'association TEAM2

Le Président

Frédéric HEYMANS

**ANNEXE 1 - ACTION N°1 : Accentuer l'accompagnement de TEAM<sup>2</sup> sur les projets développés sur le territoire de la CABBALR et positionner plus directement TEAM<sup>2</sup> comme opérateur d'appui au développement de certains projets aux côtés de l'agglomération**

Cette action est dans continuité des travaux menés par TEAM2 pour les adhérents situés sur le territoire de la CABBALR

Suivi adhérents, renforcement projets	Incubation et suivi des projets
<b>DAS METAUX</b>	
<p>Les thèmes principaux seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La politique d'approvisionnement en ressources des gigafactories en métaux critiques et à la structuration d'une filière pour le traitement des déchets de production</li> <li>- Des initiatives lancées pour le réemploi des batteries et l'utilisation des ressources issues du recyclage pour la batterie du futur</li> <li>- Le suivi des plateformes d'essais et de caractérisation des batteries, des systèmes de monitoring et du réemploi des batteries,</li> <li>- Accompagnement de JB Développement pour une demande de financement auprès des Fonds de transition Justes</li> <li>- Le suivi du projet SEPAR 8 menée par MECAWARE pour l'implantation d'une unité industrielle pour le recyclage des batteries lithium Ion en fin de vie.</li> <li>- Le suivi du développement de l'entreprise BRING Back et de sa diversification pour régénérer d'autres types de batteries comme celles des serveurs</li> </ul>	
<b>DAS ORGANIQUES</b>	
<p>Les thèmes principaux seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un groupe de travail sur les biodéchets : de la collecte au tri, à la valorisation</li> <li>- Accompagnement de l'université d'Artois pour une demande de financement auprès des fonds de transition justes pour une plateforme d'innovation pour valoriser les déchets végétaux</li> <li>- Etude de faisabilité HUBERPLAST qui devrait mettre en place un comité d'expert pour orienter les déchets plastiques vers le mode de valorisation le plus efficace et pour coordonner les demandes en plastique issus du recyclage</li> </ul>	
<b>DAS MINERAUX</b>	
<p>Les travaux concerneront avant tout la mise en place de REP Bâtiment et les besoins en innovation. Il sera proposé aux partenaires de la CABBALR d'intégrer le club innovation et recherche pour le réemploi pour les produits de démolition des bâtiments en collaboration avec la FFB Hauts de France et le syndicat SEDDRé</p>	
<b>DAS EQUIPEMENTIERS</b>	
<p>Les activités porteront sur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'offre (re)labellisation EFR à consolider pour les membres du CEFR et sur la visibilité du label sur plan national et international</li> <li>- Suivi et animation des groupes de travail <ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance des centres de tri piloté par SETEC + VAUCHE</li> <li>• Digitalisation, piloté par Team2</li> <li>• Formation / RH piloté par Team2</li> </ul> </li> </ul>	

*Pour Action N°1 : TEAM2 pourra se positionner comme opérateur d'appui au développement des projets aux côtés de l'agglomération (relai des AAP, appui sur FTJ, petit évènementiels, suivi des porteurs de projets...)*

**ANNEXE 2 - ACTION N°2 : Animer un « club territorial » de l'industrie circulaire spécifique à la CABBALR, qui prendrait en particulier corps à partir du collectif composé des 5 industriels mobilisés sur le site Bridgestone et de ceux avec qui le Pôle Team<sup>2</sup> travaille déjà sur le territoire**

Il sera proposé de réunir une fois par trimestre les acteurs de la CABBALR qui souhaitent déployer les principes d'économie circulaire ou qui mènent des actions d'ores et déjà pour accélérer la transition économique et écologique. Cette rencontre pourra prendre différentes formes en fonction des besoins :

- Témoignage sur les bonnes pratiques, en faisant intervenir des acteurs et des experts.
- Visites d'usines et de site industriels
- Organisation de webinaires
- Mise en œuvre d'ateliers spécifiques, qui ont pour vocation d'être des usines à projets,

Pour assurer la transition vers une économie circulaire, il est nécessaire de mettre en place également au travers de ce club des réseaux d'acteurs complémentaires pour apporter des savoirs faire et former. De plus l'économie circulaire est reconnue comme étant un vecteur de création d'emplois et de nouveaux métiers. Pour répondre à ces challenges, TEAM2 va initier régulièrement :

- le suivi des activités des laboratoires académiques et privés
- des visites de centres techniques et centre d'essais

L'objectif est de détecter les innovations et travaux permettant de répondre aux besoins des adhérents de TEAM2 et aux challenges de la CABBALR

*Pour ACTION N°2 : TEAM2 vise à intensifier le poids de l'économie circulaire et à proposer des modes d'organisation inter-entreprises s'appuyant sur l'échange, la substitution des ressources, la mutualisation des moyens et services ou encore l'optimisation des pratiques de déplacements de biens et des personnes. Des échanges réguliers avec la CABBALR permettront d'évaluer les impacts sur le territoire, et sur son aménagement. Cette action permettra de sensibiliser aux besoins et de renforcer le rôle des pouvoirs publics au sein du territoire.*

### **ANNEXE 3 - ACTION N°3 : Préfigurer un pôle d'innovation impliquant la création d'une filiale de TEAM<sup>2</sup> qui accompagnerait depuis Béthune-Bruay à la création et au développement de nouveaux acteurs industriels dans le domaine de l'économie circulaire**

Cette action concernera en priorité les métaux et la sauvegarde de ces ressources présentes sur le territoire. Le recyclage et la valorisation des métaux stratégiques et critiques, et des terres rares constituent toujours la « marque d'identité du pôle ». Ce domaine d'action stratégique est essentiel à la soutenabilité économique et environnementale des politiques européennes et nationales de transitions numériques et énergétiques.

Le pôle cherchera en priorité à répondre aux pénuries stratégiques dans ces domaines par l'innovation dans le recyclage, grâce à l'accompagnement de projets dans l'industrie aux côtés de ses partenaires clés comme l'Alliance des Minerais, Minéraux et Métaux (A3M). Les actions du pôle s'appuient également sur les travaux et besoins du CSF « Mines et Métallurgie » et dans le CFS Transformation et Valorisation des Déchets. Les objectifs inscrits dans la feuille de route de TEAM2 sont les suivants :

#### **1) Structurer les filières pour optimiser la gestion des ressources métaux :**

- Détecter les innovations technologiques pour valoriser les métaux au sein des déchets,
- Caractériser le potentiel des gisements en termes de métaux, métaux stratégiques et terres rares et anticiper les gisements futurs en considérant les évolutions technologiques (et plus particulièrement pour les nouvelles chimies de batteries),
- Renforcer les développements d'innovations dans le recyclage des métaux stratégiques et critiques, et les terres rares : le couplage de technologie est une alternative,
- Identifier et promouvoir des technologies de rupture d'extraction des métaux stratégiques dans les batteries nouvelle génération, dans les résidus miniers et les effluents industriels,
- Améliorer le bilan environnemental des procédés de recyclage des métaux et contribuer à diminuer la consommation énergétique,
- Étudier les modalités de mise en place d'un stock stratégique de métaux issus du recyclage permettant la sécurisation des approvisionnements et des outils de traçabilité nécessaires à sa gestion,
- Accroître et développer les compétences françaises dans le recyclage de ces métaux.

#### **2) Réemployer et augmenter de la durée de vie des produits contenant des métaux critiques et stratégiques :**

- Mettre au point des systèmes de monitoring pour les produits électroniques, et plus particulièrement des batteries, pour augmenter leur durée de vie et pour préserver les ressources,
- Développer des filières adaptées aux produits issus du recyclage en tenant compte de leurs caractéristiques.

Les **principaux gisements et filières identifiées** pour décliner cette feuille de route sont les suivants :

- Les métaux des DEEE, avec les nouveaux acteurs positionnés en aval de la collecte et du traitement,
- Les batteries en fin de vie et déchets des Gigafactories,
- Les Véhicules Hors d'Usage,
- Les catalyseurs,
- Les aimants permanents dans les moteurs électriques,
- Les coproduits de process industriels et résidus miniers.

Les **principaux marchés finaux en attente de matières et matériaux issus du recyclage** sont :

- Les composants électroniques et cartes, (tant pour les éléments des téléphones que les data centers ou les véhicules autonomes...),
- Les éléments de stockage de l'énergie (nickel, lithium, cobalt...),
- Les fibres et équipements de transmission numérique,
- Les métaux pour obtenir des alliages hautes performances (manganèse, tantale dans les alliages de turbines ou composants de process, vanadium, titane...).

Notre objectif est de mettre en place dans un délai de 18 mois un pôle innovation pour faciliter l'introduction des métaux issus du recyclage et une gestion optimisée des métaux favorisant ainsi l'économie circulaire. La période d'incubation de 18 mois devra permettre :

- De cartographier des acteurs et des projets en cours ou en incubation sur le territoire et sur le plan national en collaboration avec le BRGM, le pôle de compétitivité AVENIA et l'association A3M
- D'organiser un événement à vocation nationale en collaboration avec S3PI d'Artois pour
  - o Comprendre les impacts du Critical Raw Materials Act sur l'industrie et pour l'usage des métaux
  - o Comment les évolutions réglementaires peuvent faciliter la réincorporation des produits issus du recyclage
- Analyser des besoins en termes de ressources et moyens techniques pour exploiter les déchets de la Mine Urbaine et dans un second temps sur les déchets miniers
- Mener une étude de faisabilité pour mettre en place pour constituer un nouvel écosystème et offre de service pour une gestion optimisée des métaux

***Pour ACTION N°3 : TEAM2 ambitionne de mettre en place sous le régime d'aide pôle innovation un pôle permettant d'accélérer la gestion optimisée des ressources métalliques par le réemploi, le recyclage en mutualisant les ressources et les moyens.***

***Le pôle innovation devra être en capacité, en complément des acteurs existants :***

- *d'apporter des compétences techniques, et scientifiques,*
- *de mettre à disposition des moyens à l'échelle pilote pour caractériser, tracer et transformer les ressources,*
- *de mettre en place un stock tampon,*
- *d'analyser de nouveaux modèles économiques pour accélérer la transition écologique*